

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF644

présenté par
M. Boyard
-----**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	15 000 000
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
plan national d'action pour la jeunesse des quartiers prioritaires de la ville (<i>ligne nouvelle</i>)	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise propose un grand plan national de soutien aux initiatives locales menées par et pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent près de 10 % de la population hexagonale, dans des territoires où l'on observe une surreprésentation de personnes jeunes, précaires et privées d'emploi.

Sur les plateaux de télévision, le traitement médiatique de ces territoires se limite trop souvent aux récits d'actes de délinquance, et dans les travées des institutions politiques, ces espaces ne sont évoqués que sous le prisme sécuritaire.

Sur le terrain, de nombreuses initiatives prônant l'éducation populaire et la solidarité voient le jour quotidiennement dans ces quartiers — pour la majorité menées à bout de bras par des associations et des collectifs très largement investis par des jeunes : ateliers de soutien scolaire, maraudes, aides à la rédaction de documents administratifs ou encore organisation d'événements culturels et de tournois sportifs interquartiers.

Autant de projets que la République entend soutenir, avec des subventions versées par les collectivités territoriales et les préfetures, et qui, paradoxalement, se transforment trop souvent en obstacles pour les jeunes : ces dispositifs organisent une concurrence entre les acteurs et tendent à récompenser les structures bénéficiant d'une expertise dans la recherche de subventions. À titre d'exemple, dans le Val-de-Marne, le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) soutient largement les grands organismes sportifs du département, sans parvenir — malgré l'attention de l'État — à répondre aux besoins des plus petites structures, lesquelles s'efforcent de maintenir leurs activités avec le soutien des municipalités et des bailleurs.

Dans ce contexte, et alors même que le projet de loi de finances (PLF) prévoit une baisse de - 26,11 % du budget alloué à la jeunesse et à l'éducation populaire, nous proposons un grand plan national de soutien à l'initiative locale des jeunes, en faveur de l'engagement civique et de la participation sociale.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 219 – Sport à hauteur de 15 millions en autorisations d'engagement et 15 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme « plan national d'action pour la jeunesse des quartiers prioritaires de la ville ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 219 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.